



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

Objet de la délibération

**LORIENT AGGLOMERATION - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS (CIID) : DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.09.005

**LORIENT AGGLOMERATION - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS (CIID) : DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Rapporteur : André HARTEREAU

Suite à l'installation du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être renouvelée pour la durée du mandat.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

En vue de la constitution de la CIID du mandat en cours, il appartient au Conseil Communautaire de Lorient Agglomération de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques, une liste de contribuables en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants).

La Commune d'Hennebont, dont le produit fiscal 2019 de Cotisation Foncière des Entreprises est supérieur à 1 million d'euros, est donc sollicitée pour désigner deux représentants. Ceux-ci doivent résider sur le territoire de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 septembre 2020,

Vu le courrier de Lorient Agglomération en date du 4 septembre 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **DÉSIGNE** comme suit les représentants de la Commune pour siéger au sein de la CIID :

Titulaire : Serge TANGUY

Suppléant : Véronique LE GAL

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU